

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005124

Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2019 : opérations de démolition

## Programmation de droit commun 2019 : opérations de démolition

**Rapporteur** : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024	Montant AP : 8 600 969 €
AP/CP « Aides à la Pierres déléguées »	Montant de l'opération : 272 639,55 €
<b>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</b>	

### Résumé :

Conformément au cadre d'intervention établi par la délégation des aides à la pierre et à travers le Programme Local de l'Habitat, le présent rapport propose l'attribution sur crédits délégués de l'Etat de 272 639,55 € au titre de la participation aux coûts des travaux et aux frais de relogement en soutien à deux opérations de démolition et de relogement portants sur 40 logements locatifs publics situés 1-4 Cité de l'Observatoire à Besançon et 40 logements locatifs publics situés 1-9 rue Cousteau à Novillars.

### **I. Intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de démolition de logements locatifs publics dans le cadre de la gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat**

Depuis 2006, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, la compétence, d'une part, pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, pour procéder à leur notification aux bénéficiaires.

La nouvelle convention de délégation de gestion des aides à la pierre, approuvée lors du conseil communautaire du 24 mai 2018, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2023.

Suite au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en date du 15 février 2019 Grand Besançon Métropole s'est vu attribuer une enveloppe de crédits délégués en soutien aux opérations de démolition située en dehors des périmètres de renouvellement urbain.

### **II. Présentation des sites concernés**

#### Projet de démolition d'un immeuble 1 à 4 cité de l'Observatoire à Besançon

La société Néolia, Entreprise sociale pour l'habitat, est propriétaire d'un immeuble locatif sis 1 à 4 cité de l'Observatoire, situé au sein du périmètre Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) du quartier de Montrapon à Besançon.

Datant de 1956, cet immeuble de 4 étages comptait à l'origine 40 logements de type 4. Ce projet de démolition, motivé par les besoins de renouvellement du parc de Neolia, cible cette résidence en perte d'attractivité ne répondant plus aux attentes des demandeurs de logement social. En effet, la résidence présente de petites surfaces et sa structure empêche sa mise aux normes d'accessibilité. En outre, sa localisation en contrebas du boulevard Churchill génère de nombreuses nuisances sonores, un manque d'ensoleillement.

Pour ces différentes raisons, Néolia a décidé la déconstruction de cet immeuble et a engagé une réflexion sur le devenir de cet espace. Le terrain attenant permettant d'envisager de reconstruire un équivalent logement de qualité, répondant aux normes actuelles d'habitabilité. Toutefois, dans l'attente de la poursuite des études, le terrain, après démolition, sera végétalisé.

### Projet de démolition d'un immeuble 1 à 9 rue Cousteau à Novillars

L'office public départemental Habitat 25 est propriétaire d'un ensemble immobilier de 213 logements construits en 1968 et 1970 nommé la cité « Curie-Pasteur » situé à Novillars. Cet ensemble résidentiel est identifié parmi les cinq secteurs en observation du Contrat de ville de Grand Besançon Métropole. La démolition des 40 logements situés 1 à 9 rue Cousteau est motivée par la nécessité de résorber une forte vacance structurelle sur ces immeubles en raison de la prépondérance de grands logements qui ne répondent plus à la demande actuelle.

De plus, ces logements sont implantés en limite Nord du village, au droit d'un secteur dont l'urbanisation est un enjeu principal du PLU de la commune pour offrir des disponibilités foncières nouvelles et assurer le désenclavement de ce quartier par la création de nouvelles liaisons permettant de le relier au reste de la commune et le rapprocher de la centralité de Novillars.

Pour répondre à ces enjeux et renforcer l'attractivité du quartier, Habitat 25 prévoit sur ce site une opération de renouvellement urbain qui comprend la réhabilitation des 173 autres logements et construction d'une offre neuve de logements publics.

### III. Décisions de subvention sur crédits délégués de l'Etat

Au regard de la mise à disposition de ces crédits délégués en soutien aux opérations de démolition sur la programmation de droit commun 2019, il est proposé d'attribuer, sur crédits délégués de l'Etat, les subventions suivantes :

Une subvention d'un montant total de **123 999,10 €** à Habitat 25 en soutien à l'opération de démolition des 40 logements locatifs publics situés 1-9 rue Cousteau à Novillars.

Cette subvention se décline de la manière suivante :

- **105 639, 10 € au titre de la participation aux travaux de démolition** (actuellement chiffrés à hauteur de 316 949,00 €),
- **18 360, 00 € au titre de la participation au coût de l'accompagnement social des locataires** et de la prise en charge des frais de déménagements (actuellement chiffrés à hauteur de 68 541,00 €).

Une subvention d'un montant total de **148 640,45 €** à Néolia en soutien à l'opération de démolition des 40 logements locatifs publics situés 1-4 Cité de l'Observatoire à Besançon.

Cette subvention se décline de la manière suivante :

- **137 165,45 € au titre de la participation aux travaux de démolition** (actuellement chiffrés à hauteur de 411 537,50 €),
- **11 475,00 € au titre de la participation au coût de l'accompagnement social des locataires** et de la prise en charge des frais de déménagements (actuellement chiffrés à hauteur de 25 245,00 €).

**MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur les demandes de financements déposées par Habitat 25 et Neolia en soutien à la démolition de 80 logements locatifs pour un montant total de 272 639,55 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2019,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président